VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Direction des Finances et Marchés publics
KM

N° 25 - 063

DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122.22 ET L 2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objet : **Demande de subvention pour le projet de requalification, apaisement et végétalisation de la rue Docteur Roux.**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n° 21.020 en date du 10 février 2021 lui déléguant des attributions prévues aux articles L 2122.22 et L 2122.23 sus-visés,

Considérant qu'il convient de solliciter de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du Fond d'Investissement Métropolitain (FIM), une subvention pour le projet de requalification, apaisement et végétalisation de la rue Docteur Roux.

D É C I D E

Article 1 : De solliciter auprès de la Métropole du Grand Paris à travers le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), une subvention de 499 442.47 euros sur un montant total de travaux estimé à 998 884.93 euros HT.

Article 2 : La recette accordée sera versée sur le budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la comptable assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète et au service compétent de la préfecture du Val-de-Marne.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance et publiée sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 24 février 2025

Le Maire,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250227-FINAN-25-063-BF
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025